



## Avoir un visa pour un expulsé ???

Par **couplefrancoalbanais**, le **23/03/2013** à **15:50**

Bonjour,  
suite à mon histoire ( mon ami albanais expulsé) j'aimerais savoir si c'est possible de faire une demande de visa ( courte ou longue ) malgré une expulsion ? et j'ai entendu dire qu'il y a des recours à l'expulsion, quels sont ils ?  
Je voudrais préciser qu'il a été expulsé en Italie mais pour toute l'Europe.  
merci

Par **citoyenalpha**, le **24/03/2013** à **18:04**

Bonjour

à partir du moment où une personne a été expulsé les consulats ne délivrent un visa que si la délivrance de ce visa est de droit (en général pour les ressortissants étrangers conjoint d'un ressortissant français)

à défaut le consulat refuse toute demande (au minimum pour 5 ans)

Restant à votre disposition

Par **couplefrancoalbanais**, le **24/03/2013** à **22:03**

Merci, excusez moi si ma question est stupide mais dans le doute je préfère demander pour

vous " conjoint" signifie forcément "lié par les liens du mariage " ? ou il suffit que je dise qu'il vit avec moi ?

Par **amajuris**, le **24/03/2013** à **23:04**

bsr,  
en la matière conjoint est synonyme d'époux donc mariés.  
cdt